

- **Faune**
- **Aires Protégées**

## Suivre les activités des Aires Protégées

**13,2% du territoire national ont été classés en aires protégées dont 4 parcs nationaux, 4 réserves de faune, 2 domaines de chasse, 2 sanctuaires de gorilles, 1 sanctuaire de chimpanzés, 1 réserve de biosphère, 1 réserve communautaire et 1 réserve forestière.**

Dans le cadre de la gestion concertée transfrontalière, certaines initiatives ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de la création des paysages transfrontaliers ci-après :

- le Tri-national de la Sangha (TNS) entre les trois Parcs Nationaux contigus de Lobeke au Cameroun, Dzanga-Ndoki en République Centrafricaine et Nouabalé-Ndoki en République du Congo ;
- l'interzone TRIDOM entre le Dja au Cameroun, Odzala-Kokoua au Congo et Minkembe au Gabon ;
- l'espace lac Toumba en République Démocratique du Congo - lac Télé en République du Congo ;
- le Parc Transfrontalier Mayumba - Conkouati-Douli (PTMC) entre Mayumba au Gabon et Conkouati-Douli au Congo ;
- le complexe Transfrontalier du Mayombe (CTM) partagé par quatre pays (Angola, République Démocratique du Congo, République du Congo et Gabon) dans le cadre de la gestion participative.

## Gorille à dos argenté



